

Mesdames, Messieurs,

La fcpé 37 est représentée par 7 bénévoles au sein du CDEN. Sept bénévoles qui sont des représentants des parents d'Indre-et-Loire. La démocratie représentative nous donne l'opportunité d'incarner de manière visible la catégorie « parents d'élèves ». Mais, nous sommes confrontés à deux difficultés pour cette séance de vote consultatif sur la carte scolaire du 1<sup>er</sup> degré 2021-2022 et la DHG du 2<sup>nd</sup> degré :

1. La construction de la carte scolaire est réalisée au sein de l'éducation nationale et des communes sans concertation avec les parents d'élèves
2. Notre insuffisance de représentativité sur l'ensemble des établissements scolaires

En conséquence, nous devons être vigilants et rigoureux sur les documents transmis en amont de la séance, car ils permettent de nous former un avis éclairé avant le vote.

En somme, nous dépendons de la transmission des documents de préparation nécessaire à l'étude de l'ordre du jour. Ces dernières années, nous avons régulièrement insisté sur la nécessité et l'importance de cette transmission. Force est de constater que nous n'avons pas été compris : l'éclairage de la carte scolaire 2021 se réduit à un document pour lequel une légende aurait été nécessaire, car les effectifs sont soit mentionnés après fermeture, soit avant ouverture.

Pourtant, un document dit de transparence existe. Celui-ci permet de suivre sur 5 ans les effectifs prévus et constatés. Nous l'avons trouvé en pdf, sur le site de l'académie d'Orléans-Tours, intitulé : document de transparence pour envoi aux élus 2021 – Janvier 2021.

Pourquoi ne l'avons-nous pas dans les documents annexés à la convocation ?

À ce sujet, nous souhaiterions avoir des précisions sur la procédure de convocation pour ce CDEN : celle-ci se fera-t-elle dorénavant par courriel ? avec un délai de 10 jours ouvrés quelle que soit la période de l'année ?

Pour revenir à la carte scolaire 2021, nous sollicitons qu'un document explicatif soit annexé aux documents précités, qui rappellerait les seuils en vigueur sur lesquels s'appuient les ouvertures et fermetures ainsi que le contexte des mouvements. Ces explications, données en amont de la réunion du CDEN, donneraient du sens, par exemple, aux fermetures et ouvertures des RPI ayant signé des conventions de ruralité en 2017 ou sur la mesure d'un an pour la fermeture d'une classe en élémentaire à Vouvray (moyenne après fermeture 26,29).

Dans le prolongement de cette demande, qu'est-ce qu'un poste « ruralité » et quelles sont ses missions ? Est-ce en lien avec la non-reconduction des conventions ruralité ?

De même, lorsqu'une fermeture de classe conduit à des classes à double ou triple niveaux : quelle attention est donnée pour vérifier que l'enseignant-e ait l'expérience nécessaire pour accompagner les élèves ?

Enfin, quel est l'état d'avancement de la carte scolaire de la ville de Tours pour la rentrée 2021 et comment est anticipée l'accueil des enfants des projets d'urbanisation, par exemple à Chambray-lès-Tours alors que les écoles maternelles et élémentaires sont déjà avec des effectifs importants et qu'il sera difficile pour certaines écoles de repousser les murs.

La pandémie a mis en lumière plusieurs points : le manque d'enseignement à l'hygiène de base (hors maternelle), le manque d'adaptation de la réforme du lycée par exemple pour le programme de mathématiques, les conséquences de la désaffection des étudiants par un manque d'attractivité du métier d'enseignant qui accentue donc les difficultés de recrutement, le manque de formation des enseignants sur les outils et la pédagogie de l'enseignement en distanciel, le manque de dotation en matériel des enseignants et des élèves. Dans le prolongement du numérique à l'école : quelle promotion est faite pour le Réseau Canopé et sa plateforme CanoTech mis au premier plan lors des États généraux du numérique pour l'éducation en novembre 2020 à Poitiers.

C'est pourquoi, sur le sujet des dotations horaires globales du 2<sup>nd</sup> degré, nous sommes opposés à la baisse des moyens horaires alloués aux collèges et lycées.

Si les effectifs baissent au 1<sup>er</sup> degré, anticiper cette baisse au 2<sup>nd</sup> par une diminution des DHG, dans les circonstances actuelles, n'est pas défendable. Tout au contraire, maintenir les équipes pédagogiques actuelles est primordiale, les renforcer nous semble nécessaire même si dans la situation décrite précédemment, nous regrettons que l'Éducation nationale ne soit pas plus tenue à l'obligation de résultats.

Dans ces conditions, nous insistons pour que les volets sanitaire et aide psychologique soient développés. Nous avons proposé des partenariats avec Résados. Nous rappelons aussi notre attachement aux valeurs de la République dont la laïcité. Un récent sondage Ifop rappelle l'importance de transmettre les valeurs de la République par tous les acteurs de la communauté éducative. En ce sens, nous vous proposons d'intervenir dans les établissements du 2<sup>nd</sup> degré par le biais d'un Quiz-Expo de l'association Le Moutard sur la laïcité. Ce dispositif a reçu en 2019 le « Prix de l'initiative laïque » dans le cadre des « Rendez-vous de l'histoire » de Blois.

Pour conclure, nous vous remercions d'apporter les modifications nécessaires aux DHG des collèges et lycées afin de faciliter un climat scolaire et des projets pédagogiques de qualité dans les établissements scolaires plutôt que de favoriser une gestion de la pénurie.

Nous vous remercions de votre attention.